82

A. D. 1139. - Diplôme de l'empereur Conrad III. Minuscule diplomatique.

Saint-Gall, Stiftsarchiv: Abteilung Pfaefers

Regeste: Conrad III, à la demande de l'abbé Wikram, qui lui avait présenté les privilèges des rois et des empereurs, ses prédécesseurs, prend sous sa protection le monastère de Plaefers, lui assure la libre possession de ses biens et accorde aux moines le droit de libre élection de leur abbé. Strasbourg, 28 Mai 1139. Regeste dans J. F. Böhmer, Die Urkunden der römischen Könige und Kaiser etc., Francfortsur-le-Main 1831, p. 114, N° 2189; voir aussi K. F. Stumpi-Brentano, Die Reichskanzler des X., XI. und XII. Jahrhunderts, Innsbruck 1865—1883, regeste 3386, et B. Hidber, Schweizerisches Urkundenregister, I, Berne 1863, 557, N° 1733. Notre Fac-similé est fortement réduit. Sur les documents de Conrad III, voir W. Schum dans Kaiserurkunden in Abbildungen de Sybel et Sickel, texte, p. 341.

Pour la Date, on a d'abord l'année de l'incarnation, l'indiction et l'année du règne; puis vient le mot data avec indication du jour et du lieu. Conrad III est désigné du titre de Romanorum rex secundus, parce que, à la chancellerie, on ne comptait pas comme roi des Romains le premier roi de ce nom (911-918).

Le sceau est perdu. Le scribe de ce diplôme parait être le même que celui du diplôme reproduit planche 1, livraison X des Kaiserurkunden in Abbildungen (Stumpf R. 3369); parlant de ce scribe, Schum dit que, dans sa manière d'écrire, il a subi des influences liègeoises, mais malgre cela c'est plutôt à Aix-la-Chapelle qu'on doit chercher sa patrie (op. cit. p. 362).

Minuscule diplomatique. Les lettres ont de nombreux traits d'ormementation. Ce ne sont pas seulement les hastes supérieures de l'I et de l's,
mais aussi celles du b, du d et de l qui ont de grands entrelacs (2. 3); seul, l'h
est sans ornement (5, 6). De plus les entrelacs sont souvent doubles (conservanus, 2;
cxunpia, 3). Les hastes inférieures des lettres sont à peu près aussi grandes que
les hastes supérieures; souvent aussi elles sont ornées; le g en particulier se
distingue par sa forme particulière. Le signe commun d'abréviation se compose
souvent d'un nœud double (nostrorum regum, 2). Les lettres a et r ont parfois des
formes archaiques. Le Chrismon au commencement du document est garni de
points et de lignes ondulées. La première ligne est en écriture allongée; là aussi
il y a beaucoup de lettres ornées. Les souscriptions ont des lettres moins ornées
et de moyenne longueur. Dans les noms propres, qui se présentent dans le
contexte, il y a beaucoup de lettres en petite capitale; en particulier, on trouve
souvent le grand R. (réabraimit, 4; Mari, 5).

Lettres isolées. a parfois encore a l'ancienne forme ouverte de la cursive
(privilegia, 6; aò antecaroribus, 7); il a toujours cette forme, quand il est employé
comme signe d'abréviation (3, 4;) la diphthongue ae ne se présente pas, la plupart du temps on a e, plus rarement e (vite, future, 5; prefat, 8; comme ici le copiste
écrit prefat, nous rendons l'abréviation de l' par pre, non par prao. La courbe
inférieure du g est souvent formée de plusieurs traits ondulés (2); comparer la
forme du g dans la signature du Pape, pl. 80, l. 23. Le double la deux traits
(2, 4, 5). r est long et descend bien au-dessous de la ligne (2). A la fin des mots

s a parfois la forme ronde (pedesiii, 2; postulans, 5); quelquefois l's rond à la fin des mots est suscrit (momachis, 5; Trenirensis, vedis, 17). Voir W majuscule dans les noms propres (4, 17, 18).

Le nombre des abréviations est beaucoup plus grand que dans les diplômes de l'époque précédente. On peut dire que l'on a déjà cic presque tout le système d'abréviations du moyen âge (voir les explications pl. 79a et 85). A noter la note tironienne pour con (conservenus, 0; et pour et (17, 19); pourtant au lieu du signe pour et on a le plus souvent l'ancienne ligature (3, 7). Le crochet pour su est souvent orné (acquiesimus, 2); dans la finale bus, on a soit le crochet soit le point-tiret (petitionique, regelibus, 2). Voir le signe pour et dans veuerabilis, 4; Monasteriouris, 18; queri, 19; le même signe est aussi usité comme signe commun d'abréviation (autem, 16; eticopeus, 17; l'abmateriouris, 10 'autre part, en d'autres passages, on a pour er un trait horizontal (tergiversationes, 6; conederenus, 7). Voir l'abréviation pour gug, 1, 6 : la cédille de l'e est placée sous la boucle de q. Voir aussi la manière dont quam et quod sont abrégés (3, 4). Tale antiem (16). Le signe commun d'abréviation est de diverses formes: assez souvent il se compole commun d'abréviation est de diverses formes: assez souvent il se compole commun d'abréviation est de diverses formes: assez souvent il se compole (3, 4, 22). On a en li ga ture et, et, et et or dans la finale orum (contrattum, 4; quilibet, 11; induttria, 4; religiororum, 2). On remarquera encore la ligature et l'abréviation de etiam (7).

etiam (7).

A la fin des lignes on a un trait d'union (9).

(Chrismon) In nomine sancte et individue Trinitatis Cûnradus, divina favente clementia Romanorum rex secundus.

(Chrisman) In nomine sancre et individue Trinitatis Cûnradus, divina favente clementia Romanorum rex secundus.

Si religiosorum virorum dignis petitionibus acquiescimus, si bona ecclasiis Dri collata conservamus, conservata quoque regalibus scriptis corroboramus, antecessorum nostrorum regum sive imperatorum exempla imitamus, etii nobit tam ad presentis vite tronquellitatem quam future beatitudinem promerendam profuturum nom dubitamus. Quapropteromaium Christin nostratorum rexempla imitamus, etii nobit tam ad presentis in qualiter fieldie noste Wicrammes abbas venerabilis Fabaritassis monasterii, quad est constructum in normare gum sive imperatorum exempla imitamus. Quarospiteromaium Christin nostratorum presentium novore in dustria, qualiter fieldie noste Wicrammes abbas venerabilis Fabaritassis monasterii, quad est constructum in normare gum sive imperatorum consumentam tuitionem susciperemus, atque illorum et obsecrans, ut cosdem monachos atque res predicti monasterii propter quorundam hominum perversorum tergiversationes in nortram tuitionem susciperemus, atque illorum (precepta ac privilegia,) que ab antecessoribus nostris acceperunt, nostre auctoritatis munimine renovando confirm tremus, electionemque illis concederemus. Insuper etiam ostendit nobis percepta ac [privilegia antecessorim nortrotum regum vel imperatorum Karoli, Ludouuici, trium Ottonum, Henrici II., Cûnradi, necnon et beate memorie Heinrici avunculi nostri imperatoris augusti, in quibus contine-fibatur, ut prefati monachi regie vel imperatorum Karoli, Ludouuici, trium Ottonum, Henrici II., Cûnradi, necnon et beate memorie Heinrici avunculi nostri imperatoris augusti, in quibus contine-fibatur, ut prefati
monachi regie vel imperatorum Karoli, Ludouuici, trium Ottonum, Henrici II., Cûnradi, necnon et beate memorie Heinrici avunculi nostri imperatoris augusti, in quibus contine-fibatur, ut prefati
monachi regie vel imperatorum monasterium pertinentes per hoc regale preceptum in norstram tutelam suscepimus, eo quoque tenore, ut nullur publicus i

testes idoneos adhibuimur. Quorum nomina hec sunt: Albero Treuirensis archiepiscofus et apostolice sedis legatus.

[autem nostre confirmationis precepto Ortliebus Basileensis episcopus. Embricho Wirce-[burgensis episcopus

Bucco Wormatiensis epitopus. Warnerus Monasteriensis epitopus. Albero Leodiensis epitopus. Fridericus dux. Cünradus dux. Matheus dux. Herimannus marchio de Batha. Et ceteri quamplures.

Signum domni Cunradi Romanorum regis invictissimi.

(Locus sigilli deperditi.)

Ego Arnoldus cancellarius vice Alberti archicancellarii recognovi.

Anno deminice incarnationis MCXXXVIIII., indictione II., regnante Cûnrado Romanorum rege II., anno vero regni eius II. Data V. kalendas lunii Argentine 4). In Christo feliciter. AMEN.

3) Corrigé. 3) Corrigé. 3) Corrigé de demidiam. 4) Argentinç est suscrit.